Du nouveau à Lutry?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1971)**

Heft 164

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028290

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public

164

Logements: la peur au ventre

« Il faudrait fusiller tous ces spéculateurs immobiliers. » L'orateur n'est pas un gauchiste mais un honorable chef d'entreprise vaudois et sa déclaration ne recueillit que des approbations parmi les collègues qui l'entouraient. Le ton est donné. Moins agressive, la machine fédérale s'est mise en branle avec vigueur : la situation sur le marché du logement est si mauvaise, le mécontentement populaire si visible, que l'équilibre politique et social risque d'être remis en question. Le gouvernement, les partis et les milieux économiques font feu de toutes parts. Mais c'est une constante de la vie politique suisse : une fois encore l'intérêt et l'empressement viennent lorsque le problème est urgent. Dans le domaine du logement comme ailleurs la volonté des partis bourgeois de préserver les privilèges acquis leur interdit de prendre les devants lorsque les problèmes surgissent à l'horizon. Pendant des années les propositions de la gauche en matière de logement se sont heurtées à une fin de non-recevoir. Chaque fois la réponse de la majorité renvoyait à la mythologie libérale : « Oui la situation est tendue, mais seule la liberté du marché de la construction peut régler le problème. » Les sous-titres de l'exposé des motifs à l'appui du nouvel article constitutionnel présenté en juillet sont significatifs de l'efficacité des quelques mesures fédérales prises durant cette période : « Critique de la méthode actuelle d'abaissement des loyers », « Les lacunes de l'actuel régime d'encouragement. »

Une pléthore de solutions

Tout change avec l'initiative du Mouvement populaire des familles pour le droit au logement ; devant la détérioration constante de la situation, l'action des citoyens prend la relève des discussions au sommet. L'initiative échoue de peu, mais le résultat serré de la votation accélère les initiatives publiques et privées.
M. Brugger présente les différents aspects de la future politique de la Confédération : article constitutionnel, contrôle des autorisations de construire et de démolir, renforcement de l'aide financière. Propriétaires et syndicats, qui croient détenir le remède-miracle, signent la « paix du logement », et finalement la démocratie-chrétienne reprend sur le plan parlementaire l'idée d'un contrôle des loyers dont elle avait voté la suppression il y a une dizaine d'années.
Le secteur privé ne reste pas inactif. Denner et Migros lancent l'un une initiative, l'autre une coopérative de construction. La Société de Banque suisse annonce une action logement au prix coûtant : la BA scout a encore des adeptes, mais aussi on sent poindre l'appréhension. Cependant l'aspect boiteux de toutes ces propositions ne tarde pas à apparaître : une campagne se développe qui cherche à faire comprendre l'importance de l'accès à la propriété du logement ; les libéraux et Otto Fischer de l'USAM y voient la solution d'avenir. Une solution oui, mais sans toucher au fondement de l'économie libérale.

Le profit contre le logement

Les réformes à effectuer pour assainir le marché du logement remettront en question, si elles sont entreprises sérieusement, des principes importants de l'économie libérale. Le droit au logement et le droit au profit sont devenus des notions contradictoires. On doit craindre que la majorité hésitera à franchir le pas. Une fois encore c'est le MPF qui dispose de la carte la plus forte. Puisque le droit au logement a été refusé, le contrôle des loyers permet la mobilisation des citoyens sur un thème simple et efficace. Il a déjà obtenu une victoire : le Conseil des Etats vient d'admettre que la Confédération doit légiférer en cas de besoin.
Parallèlement à cette opération chirurgicale, un ensemble de mesures d'incitation à la construction d'une quantité suffisante de logements doit être mis en place. Ces mesures existent déjà dans certains cantons et au plan fédéral. Il faut qu'elles s'intègrent dans un ensemble cohérent et durable car l'absence de l'une d'elles peut compromettre toute l'opération comme le démontre le passé.
La prise en charge d'une partie de l'intérêt hypothécaire par l'Etat devrait rendre attractif l'investissement dans ce secteur, malgré l'abaissement des loyers ; le contrôle général des autorisations de construire permettrait de donner la priorité de manière permanente aux logements à prix abordables ; un impôt massif sur les plus-values réalisées sur les terrains à bâtir et sur les terrains non utilisés pénaliserait sérieusement la spéculation. Enfin, il est temps de poser le problème de la municipalisation du sol.

Du nouveau à Lutry?

L'affaire des terrains de la Confédération à Lutry rebondit. Le groupe indépendant de cette localité vient d'envoyer une lettre ouverte à M. Celio avec des questions précises :

> « En vérité, personne n'est, ici, satisfait de la tournure que vous avez donnée à cette affaire. Si vous déclarez vos subordonnés innocents comme l'enfant qui vient de naître, on vous rendra responsable de la dilapidation des deniers publics dont vous leur confiez l'emploi et votre popularité, déjà ternie, pourrait en souffrir. »

Il y a quinze jours on annonçait l'arrestation — puis la relaxation faute de preuves — d'un fonctionnaire fédéral appartenant au service incriminé dans l'affaire de Lutry. Va-t-on vers l'arrestation de coupables ? Aura-t-on en Suisse un procès retentissant ? C'est la question que chacun se pose.
N'étant pas devins, nous nous bornons aux constatations qui suivent :
Depuis la seconde interpellation des Conseillers nationaux Baechtold et Teuscher en octobre passé, il semble bien que l'affaire de Lutry n'est qu'un cas parmi d'autres. Ce n'est pas, malheureusement, un accident. On a l'impression que d'une façon générale au Département militaire comme au Département des finances il y a un net relâchement chez certains fonctionnaires chargés de l'achat de terrains. De ce point de vue là l'enquête confiée au Juge Auroi est d'un grand intérêt. On ne saurait trop trier sur le volet les fonctionnaires qui décident aussi facilement de dépenses aussi considérables. Seconde remarque : en octobre le chef du service des achats du Département des finances, le Dr. Steiner, a été mis en cause personnellement devant le Conseil national. Cela signifie que l'enquête doit remonter haut dans la hiérarchie. A ce niveau-là un enquêteur « privé » de la Confédération a-t-il le poids nécessaire ? Quelle que soit sa valeur, ne tient-il pas finalement ses pouvoirs et ses informations de ceux-là mêmes sur lesquels il doit enquêter ? Est-ce une situation satisfaisante ? Les arrestations ne risquent-elles pas de viser de simples employés, boucs émissaires ou trop bavards ? Si le chef est suspect, les employés oseront-ils répondre en détail aux questions ?
C'est ce qui explique l'appel des habitants de Lutry à une intervention personnelle de M. Celio. A notre sens, ce serait le Procureur général de la Confédération qui devrait être saisi de l'ensemble de l'enquête.

Bi-mensuel romand
N° 164 21 décembre 1971 Neuvième année

Rédacteur responsable: Pierre-Antoine Goy
Le numéro : 1 franc
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 15 francs
Pour l'étranger : 20 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 22 69 10
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :
Eric Baier
Claude Bossy
Jocelyne Burgener
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Pierre Ghelfi

Le N° 165 sortira de presse le 25 janvier 1972